



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Amenagement de la plaine sportive sur la commune de Seyne (04)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE SEYNE

Raison sociale

Commune de Seyne

N° SIRET

21040205300016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Pascal

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement de la "plaine sportive" est un projet d'extension qui s'inscrit dans la continuité des équipements publics sportifs existants du pôle multi-activités de la commune de Seyne. Le projet prend place au sein d'espaces agricoles et forestiers et s'inscrit dans une démarche de parc paysager : il s'agit de préserver et de mettre en valeur la mosaïque paysagère existante (prairies, forêts, espaces agricoles) tout en répondant à des besoins de loisirs et de sport pour la communauté en intégrant des équipements sportifs dans l'environnement.

Les équipements sportifs projetés sont les suivants : piste de course (servant également de cheminement piéton), terrain multisport, terrain de airfit, pump-track 3 niveaux, parcours ludique vélo, court de padel, skate-park.

Les aménagements associés sont : placette d'entrée et sanitaires, aire de stationnement, aire de pique-nique, aire de détente, pontons au bord de la rivière.

4.2 Objectifs du projet

La "plaine sportive" a vocation à compléter le pôle multi-activités sportives en proposant des équipements extérieurs, dont certains n'existent aujourd'hui nulle part, ni sur la commune de Seyne ni dans la vallée de la Blanche. La "Plaine Sportive" est une pièce maîtresse du projet de la commune : il s'agit de créer un complexe multi-sites innovant pouvant proposer des stages de remise en forme et/ou d'oxygénation à des équipes sportives de niveau local, départemental, voire régional, et pouvant profiter aux associations sportives locales et aux scolaires (élémentaire et collège).

Les équipements sportifs pourront en effet accueillir les élèves du Collège Marcel André qui ne disposent pas d'équipements au sein de l'établissement, et qui n'ont pas, aujourd'hui, la possibilité d'exercer des activités d'athlétisme (relais, course de vitesse, etc.) comme c'est le cas dans la grande majorité des collèges de France, et comme cela est prévu dans les programmes d'éducation physique et sportive.

L'Union Sportive de la Blanche sera également une des bénéficiaires de ce projet, avec l'utilisation de la plaine sportive par certaines de ses sections et avec potentiellement la création

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en trois phases, dont la première est la réalisation d'une piste de course d'environ 800 mètres de long, des plantations d'accompagnement, l'aménagement de deux équipements sportifs (terrain multisport et aire de fitness) et l'installation de mobilier afin de matérialiser une aire de pique-nique et une aire de détente.

Le projet ne prévoit aucun abattage d'arbre ni aucun défrichement. Les quelques sections de piste de course prévues sous couvert forestier seront aménagées en conservant l'ensemble des arbres. Les aires de pique-nique et de détente seront matérialisées par fauchage et/ou tondage régulier des prairies existantes afin d'en garantir l'ouverture visuelle et le confort d'usage. Grâce notamment à la topographie favorable du site, les terrassements et les transports de terre seront limités. La terre végétale du site issue de l'aménagement de la piste de course et des deux équipements sportifs sera réemployée pour les fosses de plantations et/ou stockée dans de bonnes conditions agronomiques pour être utilisée ultérieurement. Afin de réemployer les terres du site, de légères ondulations du terrain pourront être créées sur la partie plaine du secteur d'étude sans dépasser des exhaussements de sol de $\pm$ 2 m de haut.

Les phases suivantes du projet comporteront les équipements sportifs et infrastructures associées suivantes : parvis d'entrée, aire de stationnement, pump-track 3 niveaux, parcours ludique vélo, court de padel, skate-park et pontons en bois au bord de la Blanche.

Une partie des remblais pourra être réemployée sur site pour aménager le pump-track 3 niveaux. Le reste des terres excédentaires pourra servir à stabiliser les accotements de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce projet d'extension de plaine sportive va permettre d'enrichir l'offre sportive déjà présente tout en créant un véritable parc public à disposition des habitants et des visiteurs.

Le projet sera exploité par la mairie qui assurera l'entretien régulier des équipements sportifs et la gestion différenciée du parc.

Dans le cadre de la gestion différenciée, chaque espace aura un niveau d'entretien particulier allant de la tonte régulière des bords des chemins à un entretien plus naturel (fauchage tardif des prairies fleuries). L'objectif est de préserver l'environnement (réduction de la pollution, économie des ressources en eau) et de favoriser le développement de la faune et de la flore locales sur le territoire. La plaine sportive sera ainsi gérée de façon raisonnée :

- > Paillage pour prévenir les besoins en desherbage, maintenir l'humidité au pied des végétaux, et enrichir le sol en matière organique ;
- > Fauche tardive des prairies de la plaine (et/ou éco-pâturage de brebis)
- > Desherbage manuel, si besoin ;
- > Lisières arbustives sauvages et naturelles plus ou moins denses pour accueillir naturellement la biodiversité (zones tampon de 5 mètres de large).

Les équipements sportifs seront ouverts toute l'année et à tous, et seront utilisés en journée puisqu'aucun éclairage sur site n'est prévu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager pour la création d'une aire de stationnement et d'équipements sportifs dans le périmètre des abords de MH, permis de construire pour la création d'un bloc sanitaire dans le périmètre des abords de MH

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain	(2,93, ha)
Surfaces imperméables ou semi-perméables aménagées dans le cadre du projet (infrastructures sportives et aménagements associés)	(0,65, ha)
Surfaces de pleine terre conservées dans le cadre du projet (parc paysager rural)	(2,28, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuve le 18/12/2019
zone NIs et ER42 dédiée à un "équipement ou espace public"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le secteur d'étude se situe au sein de la ZNIEFF de type 2 n°930012735 - BASSINS DE SEYNE-LES-ALPES ET DE SELONNET
En zone de montagne ?	☒	☐	Le secteur d'étude se situe au sein des Alpes du Sud, dans le département des Alpes de Haute Provence.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le secteur d'étude se situe dans les abords de Monuments Historiques de la cite de Seyne.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La moitié sud de la zone d'étude est concernée par un zonage "zone humide" de l'inventaire départemental des zones humides qui detourne le cours d'eau et les milieux connexes de la Blanche entre le Pont de Seyne et Selonnet. Un inventaire des zones humides (joint en annexe) a confirmé que les seules zones humides de l'aire d'étude
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRN a été approuvé le 10 octobre 2011. Le secteur d'étude est principalement concerné par une zone rouge R3 soumise à des aléas faibles - débordements torrentiels, inondation et affouillements.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé le 10 octobre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas d'élément pollué connu sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont ZSC n°FR9301529 "Dormillouse-Lavercq" situe a environ 4,8 km ; ZSC n°FR9301535 "Montagne de Val-haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches situe a environ 2,8 km Aucun lien fonctionnel n existe entre le secteur d etude et les sites Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est a plus de 10 km : "Lac du Lauzet et ses rives"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L alimentation en eau potable du projet provient directement du reseau de distribution d eau potable de la commune. Les besoins du projet sont faibles puisqu il s agit d alimenter trois fontaines d'eau potable ainsi que les sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain etant plat, aucun sous-sol n est cree et les mouvements de terres seront donc minimales et limitees aux fondations des espaces publics et des equipements sportifs.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain etant plat, aucun sous-sol n est cree et les mouvements de terres seront donc minimales et limitees aux fondations des espaces publics et des equipements sportifs
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les besoins du projet sont faibles puisqu'il s'agit d'alimenter trois fontaines d'eau potable ainsi qu'un bloc sanitaires.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Certains enjeux écologiques ont été observés dans le cadre d'un diagnostic écologique (joint en annexe). Le projet intègre des phases de conception amont les préconisations émises par l'écologue afin de préserver l'ensemble des continuités écologiques et de limiter au maximum les potentielles perturbations de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont ZSC n°FR9301529 "Dormillouse-Lavercq", située à environ 4,8 km, et ZSC n°FR9301535 "Montagne de Val-haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches", située à environ 2,8 km. Pas de lien fonctionnel entre le secteur d'étude et les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre de la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers au sens de l'article 194 de la loi Climat et résilience.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur d'étude est soumis à des aléas sismique faible, retrait gonflement des argiles fort et débordement torrentiel, inondation et affouillements faible à fort. Les recommandations et prescriptions du PPRN sont intégrées au projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet induira un trafic lié à sa desserte. Il sera accessible par un cheminement piéton sécurisé en moins de 10 minutes à pied depuis le centre-bourg, et en moins de 5 minutes en partant du collège. Le projet sera accessible par la route des Auches et la D7 qui relie le centre-bourg de Seyne à Auzet. Une aire de stationnement d'une capacité de 28 places permettra d'accueillir les usagers du site.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Si les seuils réglementaires sont dépassés, un dossier de Police de l'Eau précisera ces éléments et notamment le principe d'exutoire mis en place et le type d'infiltration prévue.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le bloc sanitaire prévu dans le cadre du projet engendre la production d'effluents qui seront renvoyés dans le réseau d'assainissement et traités par la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est favorable au contexte paysager, patrimonial, culturel et urbanistique en mettant l'accent sur la préservation du paysage pré-existant tout en intégrant des équipements sportifs. L'extension de la "plaine sportive" s'inscrit dans une démarche de parc rural et sportif, dont l'objectif est de préserver et mettre en valeur la mosaïque paysagère existante tout en répondant à des besoins de loisirs et de sport pour la communauté.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Suppression de l'activité agricole existante sur la partie "plaine" (prairie de fauche et pâturage bovin/équin) et remplacement par de multiples activités sportives et de loisirs (course à pied, basket-ball, padel, football, musculation, gym. douce, skate, trottinette, BMX, roller, pique-nique, promenade, stationnement). Formalisation du parcours ludique VTT (activité

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir note en annexe 7

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet s'inscrit dans un contexte qui soulève des enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques avérés. Ces enjeux ont été justement évalués et font l'objet d'une démarche volontaire du Maître d'Ouvrage. Des mesures spécifiques, notamment au niveau du milieu naturel, ont été prises au niveau de la conception du projet. Par ailleurs, l'intégralité du projet est confiée à une paysagiste conceptrice afin de garantir une bonne intégration paysagère du projet. Voir note en annexe 7

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Pascal

Prénom Laurent

Qualité du signataire Maire

À Seyne

Fait le 02-06-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)